

Appel à candidatures 2026 / 2027 « Aide à la mobilité doctorant » - Campagne 1

Le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon et les Ecoles Doctorales de ses établissements partenaires, les Universités de Nîmes, Perpignan et Montpellier Paul-Valéry, proposent des aides pour le financement de projets de mobilité doctorante prévue durant l'année universitaire 2026 / 2027.

Critères d'éligibilité :

Tous les doctorants inscrits dans une des 5 écoles doctorales du Collège Doctoral LR, sur la période 2026/2027, demandant une mobilité dans le cadre de la préparation du doctorat.

Les mobilités devront être réalisées entre le 1^{er} novembre 2026 et le 30 avril 2027.

Points d'attention :

- > **Les candidatures n'étant pas soutenues financièrement par les Unités de Recherche de rattachement des doctorants ne sont pas éligibles.**
- > **Seules les mobilités courtes** seront examinées pour les mobilités prévues au cours des 6 derniers mois de thèse.
- > **Les demandes pour une mobilité pendant une césure ne sont pas éligibles.**
- > **Les budgets montés avec pour unique ressource l'auto-financement des doctorants seront exclus.**

Le dossier doit obligatoirement être signé par le directeur de l'unité de recherche et par le directeur de thèse.

Type de mobilité :

- > **Courte - de moins d'un mois** : notamment pour la présentation de communications en colloque, séminaire, école d'été...
- > **Longue - entre 1 et 3 mois** : dans le cadre de séjours de recherche (enquête, recueil de données...).

Financement :

Les montants maximums octroyés par le Collège Doctoral LR sont les suivants :

- > **250 euros pour la mobilité courte**
- > **500 euros pour la mobilité longue**

Le montant global de l'aide attribuée sera versé directement au doctorant suite au déplacement.

Les doctorants doivent faire, d'autres demandes de financements auprès de leur laboratoire, école doctorale, établissement et les faire apparaître dans les éléments de constitution du budget nécessaire à la mobilité.

Calendriers :

- > Ouverture de la campagne : **1^{er} octobre 2026**
- > Clôture de la campagne : **30 octobre 2026**
- > Diffusion des résultats : **novembre 2026**

Modalités de dépôt du dossier :

- > Le dossier de demande de financement doit être envoyé avant la date limite à : collegedoctoral@unimes.fr
- > N'hésitez pas à nous contacter à la même adresse pour toute d'information complémentaire.

Constitution du dossier :

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- ☐ Une présentation détaillée par le doctorant du projet de mobilité en lien avec la thèse
- ☐ Justificatifs du plan de financement (devis transport, hébergement...)

Pour une mobilité courte :

- ☐ Colloque, séminaire... : joindre le programme prévisionnel et/ou la lettre d'invitation
- ☐ En attente du document (*le financement sera accordé sous réserve de fournir ultérieurement lettre d'accueil*)

Pour une mobilité longue :

- ☐ Joindre la lettre d'accueil
- ☐ En attente du document (*le financement sera accordé sous réserve de fournir ultérieurement lettre d'accueil*)

A noter :

- > Une seule demande de mobilité par doctorant pourra être acceptée dans le cadre de la campagne en cours.
- > L'aide financière à la mobilité ne pourra pas être attribuée dans le cadre d'une participation en tant qu'auditeur à des colloques, journées d'études, séminaires et stages linguistiques.
- > Les demandes de participation financière réalisées auprès de l'école doctorale de rattachement et de l'unité de recherche doivent être renseignées sur le plan de financement. Il conviendra d'équilibrer le plus possible les demandes de financement entre le Collège, l'école doctorale et l'unité de recherche de rattachement.